

**Année 2025 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton**

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 081-218102283-20250408-DEL2025_06-DE



L'an deux mille vingt-quatre le 08 Avril 2025 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 28 Mars 2025

Nombre de conseillers : en exercice 11, 7 présents, 8 votants.

Présents :	Absents :
OULIES Claude	Y Laëtitia
TURROQUES Guy	DURAND Quentin (procuration CARTIER-LANGE Carole)
JEANJACQUES Hervé	ZUBER Fabienne
CARTIER-LANGE Carole	VERNHERES Jean-Philippe
MAZERAN Jean-Pierre	
MENARDI Christophe	
ESCUDIE Martine	

Secrétaire de séance : JEANJACQUES Hervé

Délibération n° 06/2024 – Révision des loyers communaux

Monsieur le maire informe le conseil que la date de révision des loyers communaux est arrivée à échéance et il expose les modalités de calcul des nouveaux loyers,

Logement de l'ancien Presbytère :

Conformément à la clause de révision mentionnée dans le bail, le conseil décide de procéder à la révision du loyer acquitté par Madame Marie-Madeleine BESSIERES à partir du 1^{er} avril 2025, pour le logement communal qu'elle occupe au 15 rue de la Tour.

Calcul de la révision :

Montant actuel du loyer **291.86 €**, divisé par l'indice retenu pour la dernière révision qui était celui du 4^{ème} trimestre 2023 soit 142.06, multiplié par l'indice retenu pour la période de référence qui est celui du 4^{ème} trimestre 2024 soit 144.64.

Nouveau loyer à compter du 1^{er} avril 2025 : 297.16 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette révision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
H. JEANJACQUES

Certifié exécutoire. Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire
C. SOULIES

